

BILLY infos

Classes de neige

EN IMMERSION À LA MONTAGNE

P.10 à 11



Scolarité

Le petit déjeuner, c'est sacré !

p.7



Culture

Un soupçon de magie !

p.13



Sports

Pas de vélo ? Pas de problème !

p.14

INFOS PRATIQUES

Commémorations

120^e anniversaire de la commémoration de la catastrophe minière du 10 mars 1906

MARDI 10 MARS

8^h45 : au cimetière de Billy
9^h30 : à la Nécropole de Méricourt
rue Urianne Sorriaux.

Cérémonie du 64^e anniversaire de la signature des accords d'Evian pour le cessez-le-feu en Algérie

JEUDI 19 MARS

18^h : rassemblement au monument
aux morts rue E. Dolet.

Administratif

De l'aide dans vos démarches

Le bus PIMMS Médiation du réseau « France Services » intervient à Billy-Montigny le 3^e mercredi de chaque mois de 13^h30 à 16^h30 sur le parvis de la mairie.
Ce service vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien.

Santé

Permanence Mutuelle JUST

Les adhésions à la mutuelle communale sont toujours d'actualité le 3^e jeudi du mois. La prochaine permanence aura lieu le **19 MARS** au Centre Socio-Culturel Pablo Picasso. Uniquement sur réservation au 0 809 546 000 ou sur le site www.just.fr dans la rubrique « nos agences ».

Scolarité

Inscription en école maternelle

Les inscriptions en première année d'école maternelle sont possibles dès à présent. Vous pouvez vous procurer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site internet de la ville.
Une fois complété, il est à déposer en mairie pour validation.
Une fois signé, vous récupérerez le dossier pour le déposer à l'école concernée :
• **Groupe scolaire Voltaire/Sévigné** déposer les dossiers dans la boîte aux lettres. La directrice vous contactera par la suite.

• **Ecole Louise Michel** : déposer les dossiers dans la boîte aux lettres. La directrice vous contactera par la suite.

• **Ecole Lanoy** :
Tél : 03 21 75 66 84
mail : ce.0624005s@ac-lille.fr

Foires aux puces

• **SAMEDI 11 AVRIL**
de 10^h à 17^h, place Mathieu
organisée par Supp'Athlé
des CBM Athlétisme.
Inscriptions au 06 63 11 04 24 ou sur le site : billymontignyathletisme.com

• **SAMEDI 2 MAI**
Zone Eurobilly.
organisée par le Billard-Club Billysien.
Inscriptions au 06 08 95 70 58.

• **VENDREDI 8 MAI**
Rues autour de l'école Louise Michel
organisée par l'APE L. Michel.
Inscriptions au 06 85 31 87 15

• **SAMEDI 6 JUIN**
Résidence Michel Hidous
organisée par l'APE Voltaire.
Inscriptions au 07 67 87 87 53.

• **SAMEDI 4 JUILLET**
Résidence Michel Hidous
organisée par « Les Flamélias ».
Inscriptions au 06 88 11 64 95

Santé

Vaccination pour tous

Un centre de vaccination se tiendra les **MARDIS 3 MARS, 7 AVRIL ET 5 MAI**, à la Maison de l'Enfant, rue Jean Rostand, de 10^h à 11^h30.
Sans rendez-vous, sans avance d'argent, sans prescription médicale et pour toutes les personnes à partir de 6 ans.
Pensez à apporter votre carte vitale et votre carnet de vaccinations.

Changement d'horaires

Parc Urbain

Le parc urbain adopte ses horaires d'été pour accueillir les promeneurs désireux de se mettre au calme.
Du 1^{er} AVRIL au 30 SEPTEMBRE
tous les jours de 10^h à 11^h45
et de 14^h à 18^h45.

Cimetière communal

Le cimetière passe en mode été avec ses nouveaux horaires.
Les journées qui rallongent permettent aux personnes de prendre un peu plus leur temps pour honorer leurs proches.
Du 1^{er} AVRIL au 02 NOVEMBRE
tous les jours de 9^h à 19^h.

ÉTAT CIVIL

Décès

Khadija Oubouzid
épouse Oumoulid, 89 ans ;
Aurélien Vincent, 28 ans ;
Marie-France Desprez
épouse Féra, 67 ans ;
Jacqueline Dubreucq
épouse Plouvin, 74 ans ;
Jeanine Gigot
épouse Vancaeneghem, 89 ans ;
Michel Lecomte, 88 ans

Sommaire

- **P.4 et 5** : Ma Prime'Adapt, de l'aide à l'adaptation du logement
- **P. 6 et 7** : De la sensibilisation aux émotions et à la nutrition dans les écoles
- **P.8** : Colonies de vacances, où envoyer vos enfants cet été ?
- **P.9** : Emploi, les premières expériences dans la vie active
- **P.10 et 11** : Une journée en classe de neige avec les enfants
- **P.12** : Programmation culturelle, notez dans vos agendas !
- **P.13** : Des ateliers culturels de magie et de lettre d'amour
- **P.14** : Le service des sports lance la Vélothèque !
- **P.15** : Les CBM handball renforcent leurs liens avec leurs partenaires
- **P.16** : Premiers secours, un acte citoyen
- **P.17** : Des bons d'achat pour soutenir les commerces locaux
- **P.18** : Le parcours des rescapés préservé.
- **P.19** : Tribunes libres

Billy-Infos

Mensuel d'informations de la ville de Billy-Montigny
Mairie, rue Jean Jaurès
62420, Billy-Montigny
Tél : 03 21 13 81 13
Fax : 03 21 13 81 21

Mél : secretariat@billy-montigny.fr
Site web : www.billy-montigny.fr
Facebook : /ville.billy.montigny

Directeur de la publication
et rédacteur en chef :

Bruno Troni

Rédaction et photos, conception
graphique et impression :
Service communication



Édito

Chères billysiennes, chers billysiens,

Février est le mois des vacances d'hiver mais également, cette année, le mois des Jeux Olympiques et de ses diverses disciplines. Les élèves des CM1 de nos écoles municipales se sont adonnés aussi aux sports de glisse lors d'un séjour inoubliable au "Reposoir" pour nos traditionnelles classes de neige. Si certains des athlètes français ont gagné une médaille, certains de nos écoliers ont reçu leur premier flocon !

Billy-Montigny est une commune sportive où sont proposés différents stages comme le "savoir rouler" ou le "savoir nager". Une nouveauté s'ajoute au Service des Sports : la Vélothèque. Il sera désormais possible de louer gratuitement un vélo pour des balades en famille, la pratique sportive ou comme moyen de transport quotidien.

De belles aventures vécues ou en perspective qui se poursuivront cet été avec les colonies de vacances. Huit destinations sont proposées en bord de mer et à la montagne, immersions sportives et culturelles garanties.

Je vous souhaite une bonne lecture.



*Votre amie,
Bruno Troni*

Aide à l'adaptation des logements

Depuis quelques mois, cette aide unique est effective pour financer les travaux d'adaptation des logements : MaPrimeAdapt'. Sous conditions d'attribution, cette aide vise à simplifier les démarches et permettre aux personnes âgées en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elle.



Le nombre de personnes âgées dépendantes atteindra 2,9 millions en 2027 et 3,9 millions en 2050. Le vieillissement de la population soulève de nouveaux besoins en matière d'aide et d'accompagnement à domicile. Près de 80 % des Français souhaite vieillir chez eux plutôt que dans un établissement. Le virage domiciliaire représente ainsi un enjeu fondamental pour permettre à chacun de vivre confortablement dans son logement malgré une perte d'autonomie ou la survenue d'un handicap.

Une aide unique pour faciliter les démarches et encourager les travaux préventifs

L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap est l'une des priorités du Gouvernement, dans le prolongement des engagements de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

L'objectif est d'adapter 680 000 logements dans les dix prochaines années, dont 250 000 sur le quinquennat 2023-2027. Dans cette volonté de simplifier et d'accélérer l'adaptation des logements, la mise en place de l'aide unique MaPrimeAdapt' remplace trois aides qui coexistaient :

- Habiter facile de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- les aides de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour l'adaptation du logement des personnes âgées ;
- le crédit d'impôt autonomie.

Au-delà de faciliter le passage à l'acte des Français dans l'amélioration de leur cadre de vie, cette aide vise également à encourager les travaux préventifs des logements. Elle est distribuée par l'Anah sur l'ensemble du territoire français, départements et régions d'Outre-mer compris.

Qui peut bénéficier de MaPrimeAdapt' ?

Cette aide financière est attribuée sous conditions de ressources (revenus modestes et très modestes).

Elle s'adresse :

- aux personnes âgées de plus de 70 ans, quel que soit leur niveau de dépendance ou d'autonomie ;
- aux personnes âgées de 60-69 ans en perte d'autonomie précoce justifiant d'un niveau de GIR (groupe iso-ressources) de 1 à 6 ;
- aux personnes en situation de handicap sans condition d'âge, justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH).

MaPrimeAdapt' est destinée aux propriétaires occupants ou aux locataires du parc privé pour des travaux dans leur résidence principale sans condition d'ancienneté, en France métropolitaine et Outre-mer.

Quels types de travaux sont concernés ?

Afin d'assurer la sécurité et le confort des logements en fonction des besoins de chacun, les travaux d'adaptation peuvent concerner l'intérieur ou l'extérieur des logements.

Quelques exemples d'aménagements :

- **aménagements intérieurs :**
 - monte-escalier électrique,
 - douche italienne,
 - WC surélevés et barre d'appui,
 - éclairage à détection de mouvement ;
- **aménagements extérieurs :**
 - rampe d'accès extérieur,
 - installation de volets roulants électriques,
 - élargissement de la porte d'entrée.

Quel est le montant de l'aide ?

Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 euros hors taxes, MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de :

- 50 % du montant des travaux pour les ménages aux revenus modestes ;
- 70 % du montant des travaux pour les ménages aux revenus très modestes.

Le dispositif propose également un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité par l'Anah. Interlocuteur privilégié durant tout le dispositif, il réalise avec la personne un diagnostic et établit un projet de travaux et un plan de financement.

MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique et la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'aide Habiter facile reste effective pour toute démarche entamée en 2023.

Comment obtenir MaPrimeAdapt' ?

Cinq étapes pour en bénéficier :

1. Prise de RDV avec un conseiller France Rénov' sur France-renov.gouv.fr ou à un guichet autonomie proche de chez vous (Espace Conseil France Rénov, France services, etc.) ;
2. Mise en relation avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité autonomie ;
3. Dépôt de demande de subvention en ligne ou en format papier ;
4. Réalisation des travaux par un artisan choisi avec l'AMO ;
5. Réception du versement de la subvention.

En savoir plus sur MaPrimeAdapt' ?

Site Mon parcours handicap - MaPrimeAdapt'
Site de l'Anah - MaPrimeAdapt'
Site France Rénov' - MaPrimeAdapt'



Improvocateurs

Comprendre les différentes émotions

Dans le cadre d'un projet politique ville, le spectacle «Parents 2» avec les Improvocateurs a eu lieu le 10 février à l'espace culturel Léon Delfosse. Ces derniers ont présenté, en interaction avec le public, des saynètes sur la parentalité.



Au cours du mois de janvier, les Improvocateurs sont intervenus dans les classes du collège David Marcelle pour une participation des élèves à des ateliers sur l'intelligence émotionnelle.

Tout comme les écoliers des classes primaires, les collégiens ont étudié les différentes émotions et les diverses formes de harcèlement.

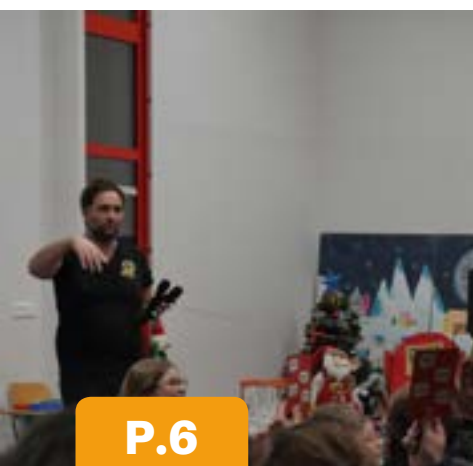
À l'issue de ces ateliers, les collégiens ont été invité à assister à cette représentation sur la parentalité : comprendre la personnalité de leur enfant, ses forces, ses faiblesses et comment les aider à se rééquilibrer.

Basé sur le «DISC de Marston», diagramme sur les 4 types de personnalité, ce spectacle a dépeint les 4 styles comportementaux dominés par



la peur, la tristesse, la colère et la joie sous 4 couleurs : le bleu, le vert, le rouge et le jaune.

Noémie et Maxime ont interprété des personnages aux caractères différents dans des mises en scène parfois musicales. Celles-ci ont illustré les émotions à travers lesquelles les enfants passent lorsqu'ils sont confrontés à certains problèmes ou situations.



Cela permet au public d'avoir un aperçu de la façon dont les enfants perçoivent les choses, d'une manière détachée pour certains ou d'une manière plus intense pour d'autres. À la fin de la représentation, un temps a été consacré aux échanges sur la parentalité et son importance.

Véritable spectacle interactif, les collégiens présents ont rejoint les Improvocateurs pour certaines scènes qui n'ont pas manqué de faire rire le public mais aussi de les faire réfléchir aux réactions à avoir en tant que parents.

Mme Laure Avit, Mme Nathalie Mégueulle, adjointes au maire, et Jessy Bieszczad-Diane, conseillère municipale, ont assisté à cette représentation.

Nutrition

Le goût d'apprendre en mangeant

L'alimentation est un enjeu sanitaire crucial et ce, dès le plus jeune âge. La politique de la municipalité vise à proposer aux élèves qui fréquentent le restaurant scolaire des plats équilibrés et cuisinés sur place, tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Ce thème est aussi inscrit dans le projet d'école «Vie et bien être», notamment à l'école Louise Michel.



Une initiative saluée par la municipalité représentée par Jessy Bieszczad-Diane, conseillère municipale



C'est ainsi qu'ont été étudiés les groupes alimentaires, ce qui compose un petit déjeuner idéal et équilibré mais aussi, les gestes pour y consacrer du temps le matin. Car outre les raisons économiques des familles, d'autres facteurs comme le manque d'appétit, le lever précoce, le stress et même l'absence des parents le matin sont identifiés comme défavorables à la bonne prise d'un petit déjeuner.

Par ailleurs, la municipalité prend en charge les briquettes de lait consommées au quotidien toute l'année par les enfants.

C'était un festin digne d'un banquet qui s'offrait aux élèves de l'école maternelle Louise Michel à la veille des vacances de février. Et pour cause, la semaine a été dédiée à l'alimentation et plus précisément, au petit déjeuner. Enseignantes, ATSEM et parents d'élèves ont ainsi préparé un buffet aussi riche que varié.

"Ce projet répond avant tout au projet d'école «Vie et bien être» inscrit dans notre programme. Il s'adresse aux enfants bien entendu, mais aussi aux parents. Il permet de sensibiliser à l'importance de bien manger avant d'entamer la journée et d'ancrer cette habitude dès le plus jeune âge" précise M^{me} Jarka, directrice de l'école.



Les bons gestes éco-citoyens comme le tri sélectif ont aussi été abordés !

La ville de Billy-Montigny et la Fondation PiLeJe vous invitent à la conférence, animée par **Nathalie Uytterhagen, diététicienne** :

CROQUER LA VIE DANS SON ASSIETTE

Quelle alimentation pour vos enfants ?

Lundi 02 mars 2026
de 17h45 à 19h15

Salle Léon Delfosse, 2 Avenue des Bureaux Centraux, 62420 Billy-Montigny

ENTRÉE LIBRE
TOUT PUBLIC



DIAPORAMA
QUESTIONS-RÉPONSES



Billy-Montigny

NUTRITION

Institut Pasteur de Lille

Association des parents des écoles de Billy-Montigny

FONDATION PILEJE

Huit destinations pour cet été !

Pour les centres de vacances d'été, la municipalité propose huit destinations en France et à l'étranger. Madame BRIKI Fadila, adjointe aux Sports, à la

Jeunesse et à la Santé, se tient disponible lors de permanences les vendredis 13 et 20 mars de 15h30 à 17h30 et les samedis 14 et 21 mars de 10h à 12h

① Aventures océanes

Meschers - Charente Maritime (6-14 ans)

Coût municipalité : 657,50€ - Coût Famille : 537,75€

Du 05 au 18 juillet

Près de Royan, sur l'estuaire de la Gironde, Meschers-sur-Gironde est un véritable balcon sur l'estuaire et doit sa renommée à ses habitats troglodytiques.

② Entre terre et mer

La Rochelle - Charente Maritime (6-12 ans)

Coût municipalité : 627€ - Coût Famille : 513€

Du 04 au 17 juillet et du 02 au 15 Août

Cité millénaire, La Rochelle est une ville belle et généreuse qui conjugue tourisme et préservation d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel.

③ Assaut de la montagne

Ancelle - Hautes-Alpes (6-14 ans)

Coût municipalité : 657,25€ - Coût Famille : 537,75€

Du 08 au 17 Juillet

Située à 1340m d'altitude, à l'entrée du Champsaur, aux portes nationales des Ecrins et voisin de la vallée du Valgaudemar, Ancelle est un village station familial.

④ Bienvenidos a Espana

Tossa del Mar - Espagne (13-17 ans)

Coût municipalité : 748€ - Coût Famille : 612€

Du 08 au 21 Juillet et du 02 au 15 Août

Située sur les bords de la Méditerranée, en Catalogne. Falaises, pinèdes, calanques et plages de sable sont les principales caractéristiques du littoral de la Costa Brava.

⑤ Bella Italia

Cesenatico - Italie (13-17 ans)

Coût municipalité : 748€ - Coût Famille : 612€

Du 04 au 17 Juillet et du 02 au 15 Août

Au bord de l'Adriatique, entre Ravenne et Rimini, Cesenatico est un ancien village de pêcheurs. Avec ses maisons colorées et ses voiliers traditionnels la vieille ville pittoresque vous réserve des décors de carte postale.

⑥ Sous le soleil de l'Ardèche

Pont Saint Esprit - Ardèche (6-13 ans)

Coût municipalité : 632,50€ - Coût Famille : 517,50€

Du 05 au 18 Juillet et du 02 au 15 août

Visite guidée de la grotte de l'Aven d'Ornac et musée de la préhistoire. Grande journée médiévale dans le monastère du Domaine et baignades dans l'Ardèche.

⑦ Ardèche attitude

Pont Saint Esprit - Ardèche (13-17 ans)

Coût municipalité : 671€ - Coût Famille : 549€

Du 05 au 18 Juillet et du 02 au 15 Août

⑧ Sensation Alpes

Le Reposoir - Haute-Savoie (14-17 ans)

Coût municipalité : 665,50€ - Coût Famille : 544,50€

Du 18 au 31 Juillet et du 02 au 15 Août

Au cœur des Alpes, sports de montagne, découvertes et mini-camps vont rythmer un séjour où la participation des jeunes est au cœur du séjour. Avec comme lieu de bas, le centre du Reposoir, Samoëns et Seyssel seront les lieux de leurs mini-camps.

Animation

Une première expérience

Le dispositif ADOAC, ADOlescent Accompagnateur d'enfants est un dispositif permettant de favoriser l'engagement des jeunes, dès 13 ans, par la porte des centres de loisirs ! Après une formation gratuite, les adolescents deviennent accompagnateurs aux côtés des équipes d'animation lors de vacances scolaires. Ils découvrent ainsi les valeurs de la citoyenneté, de la solidarité et du vivre-ensemble, tout en développant autonomie, confiance en soi et sens des responsabilités.

A qui s'adresse le dispositif ?

A tous les jeunes âgés minimum de 13 ans, résidant sur le département du Pas-de-Calais et à toutes les collectivités du département souhaitant favoriser l'émergence et l'émancipation de l'engagement de leurs jeunes.

Conditions pour devenir ADOAC ?

1. Avoir 13 ans minimum (ne pas avoir plus de 15 ans et demi au premier jour des vacances d'été).
2. Résider dans le Pas-de-Calais.
3. Participer à une journée de formation (obligatoire).
4. S'engager pendant les vacances à accompagner les enfants et les animateurs sur un centre de loisirs du Pas-de-Calais, sur une ou des périodes d'une durée libre.

Comment devenir ADOAC ?

1. Remplir en ligne le formulaire de pré-inscription ADOAC.
2. Après l'étude et acceptation de ta candidature, tu recevras par mail un dossier d'inscription pour la journée de formation.
3. Une fois le dossier envoyé, tu seras convoqué à la session de formation.
4. A la fin de la journée de formation, et après un test de validation, tu seras confirmé dans ta posture ADOAC et pourras (si tu as 14 ans) partir sur un centre de loisirs.

Une journée de formation OBLIGATOIRE

Objectifs :

- Découvrir de fonctionnement d'un centre de loisirs.
- Conforter l'adolescent dans son choix d'engagement et favoriser sa compréhension du dispositif.
- Vérifier la posture, les attitudes du jeune dans les conditions du fonctionnement d'un accueil de loisirs (de façon ludique : les règles de vie en collectivité, les consignes, la sécurité, la posture et la relation avec les enfants, les animateurs et la direction).
- Favoriser la découverte, les échanges et la mise en réseau.

En pratique sur le terrain...

- L'expérience de terrain à partir de 14 ans uniquement et jusqu'à la veille des 16 ans.
- Expérience illimitée sur les périodes de vacances.

Combien Coûte le dispositif ?

Pour le jeune, tout est pris en charge de la formation à l'accueil sur le lieu de pratique (ACM : Accueil en Centre de loisirs). Pour la collectivité qui accueille le jeune, celle-ci devra fournir les repas sur le temps de midi. Le suivi, l'accompagnement et les formations sont financés par les partenaires institutionnels.

Informations et inscriptions : www.adoac.com

Emploi

Jobs d'été



La municipalité reconduit le dispositif Jobs d'été. Durant un mois, les jeunes auront l'opportunité de travailler aux côtés des agents de la collectivité des différents services.

Cette première expérience professionnelle les impliquera dans l'activité de leur propre ville contre une rémunération qui leur permettra de financer des projets. Cette plongée dans la vie active est aussi une bonne occasion de se découvrir une vocation, de prendre conscience de ses capacités, d'élaborer un parcours professionnel ou même d'intégrer les services municipaux à long terme.

Ces emplois s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation.

Tu es intéressé pour travailler en juillet ou en août ?

Envoie dès maintenant ton CV et ta lettre de motivation en mairie (à l'attention de Monsieur le Maire de Billy-Montigny)

Contact : 06 72 57 75 76

Attention, places limitées et réservées aux habitants des quartiers prioritaires.

UNE JOURNÉE AVEC LES ENFANTS À LA MONTAGNE

Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale, représentée par Bruno Troni, Maire, s'engage à offrir aux enfants de CM1 l'opportunité de partir en classe de neige. Une tradition perpétuée chaque année, largement financée par la ville et également rendue possible grâce à l'implication des équipes enseignantes volontaires. Véritable institution locale, cette expérience traverse les générations et se partage parfois entre enfants et parents, lorsque ces derniers ont eux-mêmes vécu cette aventure auparavant. Cette année, votre magazine municipal vous fait vivre une journée partagée avec les élèves et les enseignants au Reposoir, en Haute-Savoie.

Les classes de neige sont l'occasion pour les élèves de CM1 de faire cours en immersion dans un contexte bien souvent inédit. Les sujets sont riches et rentrent dans la continuité du programme scolaire de l'année.

Ainsi, toutes les matières sont étudiées d'après la région comme sa géographie, sa faune et sa flore dans les cours de science et biologie, mais aussi, la symétrie avec l'étude des cristaux de neige par exemple. Tout ce qui les entoure est sujet à apprentissage de manière ludique.

Les élèves bénéficient aussi de leçons d'experts du Centre de la Nature Montagnarde. De quoi susciter des vocations !

Le Carmel

Classé monument historique, le Carmel, ancienne Chartreuse, se situe à l'ombre de la pointe percée dans les hauteurs reculées du centre du village.

La chapelle du Bienheureux Jean d'Espagne, fondateur de la Chartreuse, a été édifiée en 1891, selon le style Roman du 12e siècle.

Le village est aussi petit que curieux. C'est ainsi qu'avec leurs enseignants et animateurs, les enfants sont partis en excursion, à la découverte des lieux, et bien souvent dans des endroits pittoresques.

Au détour de la petite chapelle à l'entrée de la ville, une classe a été aperçue en plein jeu de piste sur les traces de l'histoire locale. Plus loin, un autre groupe a procédé à une ascension pour atteindre le Chartrel, édifice aussi majestueux que mystique, au pied de la montagne. Les chalets typiques, classés au patrimoine mondial, étaient là pour témoigner des modes de vie d'antan.



Retrouvez le clip vidéo des classes de neige sur nos pages Facebook et Youtube

Le film



Programme de la journée :

8h : Réveil
9h : Petit déjeuner
9h15 : Classe et ateliers
11h15 : Repas suivi d'un temps calme
13h30 : Préparatifs pour la sortie
14h : Activités en extérieur
16h30 : Goûter suivi d'un temps d'activités
18h30 : Dîner
19h15 : Veillée avec activités
21h30 : Dodo

La piste de ski

Avec la piste au pied du domaine, les enfants ont eu tout le loisir de s'essayer au ski. Chaque enfant a obtenu une distinction ainsi qu'un livret officiel à l'issue d'évaluations.

La maison

locales visitées par les classes. A ce sujet, les élèves sont d'ailleurs sensibilisés à l'écocitoyenneté.

A 400 mètres de là, la piste de ski permet de s'adonner aux joies de la glisse avec tous les équipements à disposition qui le permettent.

Après une journée bien remplie, c'est paisiblement que les enfants profitent des veillées dédiées aux courriers ou aux loisirs.

Le domaine du Fréchet - où résident élèves, enseignants et animateurs - est un véritable atout. Avec toutes les commodités à disposition, c'est un lieu idéal pour apprendre dans un cadre détendu, sans être précipité. On s'y sent tellement à la maison que la classe du matin se fait en pyjama.

Au menu des repas, que des spécialités locales préparées avec des produits issus de circuits courts, dont les fromageries

Combien ça coûte ?

La municipalité prend en charge les deux tiers sur un montant global de :
950€ par personne soit un total de **69 350€** pour **73** enfants pour **12** jours, tout compris.

Les rendez-vous de la médiathèque !

Il était une femme

Coaching « Estime de soi »

SAMEDI 7 MARS 14h15

Cycle de coaching (1/4)

Un atelier pour mieux se connaître, évaluer son estime de soi et découvrir les clés pour la renforcer.

Intervenante : Leila Delvaux,
Coach & formatrice

Public Adulte

Spectacle

« Craquage »

VENDREDI 13 MARS 19h

Spectacle humoristique, tendre et solidarité féminine.

Intervenant : Les baltringues
Public Adulte

Le tempo est donné

Contes sonores

MERCREDI 18 MARS 10h30

Public Jeunesse : (3-8 ans)

Tchiki Pam

MERCREDI 18 MARS 15h & 16h

Public Jeunesse : (3-6 ans 15h & 0-3 ans 16h)

Anim'Ados

SAMEDI 21 MARS 14h30

Slam à thèmes

Intervenant : Thierry Moral

Public Ado & Adulte

Médiathèque urbaine

Ateliers

MERCREDI 25 MARS 14h - 16h30

Show de Hip-Hop

MERCREDI 25 MARS 16h30

Intervenant : Compagnie Niya
(Cléa diffusion)

Tout public

« Club Gigi »

Lecture et atelier ludique pour les tout-petits animés par Carine et Gigi la girafe !
0-5 ans. Sur réservation

4 & 11 MARS, 10h30

Les pépites de Gigi

Lecture et atelier
Public Jeunesse 6-10 ans
MERCREDI 11 MARS, 15h

Toutes les animations sont
gratuites sur réservation
en médiathèque
ou au 03 21 49 08 59

Spectacle

Un soupçon de magie

Les 11 février et 18 février, la magie a envahi l'espace culturel Léon Delfosse. Le spectacle « La Frontière Magique » avec Cyril Cartel et les ateliers de magie font partie d'un projet intercommunal avec la communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL).

Le spectacle « La Frontière Magique » avec Cyril Cartel a émerveillé petits et grands. En préambule, Laure Avit, adjointe à la culture, en présence de M. Bruno Troni, maire, a souhaité à toutes et à tous une bonne représentation.

Ce spectacle participatif était à destination des enfants. Ces derniers sont montés sur scène et ont épaulé le magicien.

Cyril Cartel a réalisé des tours de magie modernes adaptés aux enfants et leur a remis à chaque intervention, un diplôme de magicien et une affiche souvenir de son spectacle.

Certains de ses tours sont prévus pour échouer et d'autres pour réussir de façon imprévue.

Tout au long des aventures du magicien, ce dernier montre que les échecs ne sont pas importants et qu'ils peuvent mener à des moments exceptionnels.

À la fin de la représentation, Cyril Cartel réalise une création personnelle qui fait apparaître le prénom de l'enfant venu l'assister sur scène en toute improvisation.

Un pur moment de magie !



Les enfants du centre de loisirs et les familles ont participé à des ateliers de découverte de magie avec les prestidigitateurs Axel et Kelly. Un moment complice et familial partagé avec Laure Avit, adjointe au maire déléguée à la culture

Médiathèque

Le « Poste sans Valentin »

À l'occasion de la St-Valentin, la médiathèque Nelson Mandela a organisé un atelier d'écriture de lettres d'amour pas comme les autres : Poste sans Valentin. Le but de cet atelier était de passer un moment amusant et original tout en déclarant sa flamme dans une lettre destinée à un ami, un proche ou écrire un message empli d'humour pour détourner cette journée. Une fois écrite, plus qu'à sceller l'enveloppe et à la déposer dans la boîte aux lettres !



Une affaire qui roule!

Depuis plusieurs années, la Municipalité, au travers de son service des sports, met en avant la pratique du vélo grâce à divers ateliers. Aujourd'hui, elle veut aller plus loin dans sa démarche et offrir, à tous, la même opportunité de bénéficier d'un vélo via une location gratuite.

La vélothèque dans le même principe qu'une médiathèque, permettra aux billysiens d'emprunter un vélo pour une durée d'une semaine à deux mois renouvelables gratuitement. Ce dispositif rentre dans le cadre d'une pratique sportive occasionnelle, de balades en famille ou d'une utilisation comme d'un moyen de transport de tous les jours.

La municipalité a également fait ce choix dans un souci environnemental, via l'acquisition de vélos de seconde main et ainsi favoriser le recyclage.

Plus de renseignements auprès du service des Sports à la **salle Paul Eluard du stade Paul Guerre, les mercredis de 14h à 17h, ou par téléphone 03 21 49 52 91.**

Jetez vous à l'eau!

Depuis plusieurs années, la Municipalité offre des stages gratuits pour les enfants de 9 à 13 ans, dans le cadre de l'action « savoir nager ». En février, 17 billysiens ont participé à ce programme et certains d'entre eux ont terminé leur apprentissage.

Le rendez-vous est déjà pris pour les prochains stages lors des vacances d'avril. Pour y participer, contactez votre service des sports. Les tests auront lieu le **MERCREDI 25 MARS.**

Dans le cadre de l'opération **parcours du cœur** et pour la seconde édition, la Municipalité et votre service des sports vous proposent de participer à l'événement « Nage avec ton cœur ». Il aura lieu le dimanche 26 avril de 10h à 13h au centre aquatique Louis Aragon (participation 2€).

En 2025, 17 km ont été parcourus, alors inscrivez-vous pour tenter le défi de battre ce record.

Le « savoir rouler » revient à compter du **MERCREDI 11 MARS!**

Inscrivez vos enfants aux ateliers gratuits qui se dérouleront **chaque mercredi de 14h à 15h** à la salle Paul Eluard auprès du service des sports.

Stages sportifs

Pour cette nouvelle édition, les stages sportifs reviennent en force lors de la **SEMAINE DU 13 AVRIL AU 17 AVRIL.** Les jeunes billysiens de 10 à 14 ans pourront profiter des activités sportives, telles que le **badminton, le tennis, le tennis de table et une sortie pédagogique.**

Inscriptions obligatoires au 03 21 49 52 91.

Des partenariats solides

Le club de handball de Billy-Montigny a récemment troqué les ballons et les résines contre verres et planches apéritives, le temps d'un afterwork placé sous le signe de la convivialité. Organisé à la salle d'œuvres sociales, l'événement a rassemblé municipalité, joueurs, dirigeants, bénévoles, supporters, entreprises et partenaires locaux dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Dès la fin de journée, les invités ont été accueillis autour d'un moment de partage, favorisant les échanges entre passionnés de hand mais aussi entre acteurs du tissu local.

Loin de la pression des matchs et des entraînements, cet afterwork a permis de renforcer les liens humains qui font la force du club, tout en mettant en avant les valeurs de solidarité et de proximité chères à nos handballeurs.

Les discussions ont naturellement alterné entre souvenirs de matchs, objectifs sportifs de la saison et projets à venir. Pour les partenaires présents, c'était également l'occasion de mieux connaître

les joueurs et les bénévoles, et de mesurer l'importance du club dans la vie associative de la commune.

Tour à tour, Bruno Troni, maire et Sophie Roosemont-Libessart, présidente, ont tenu à féliciter l'association qui vient d'être labellisée « Bassin Minier – Patrimoine Mondial ».

Label « Bassin Minier – Patrimoine Mondial »!

Après l'ABC Douges basket, le club de Billy-Montigny est le second à recevoir cette reconnaissance symbolique forte.

Ce projet est né de la rencontre entre Yannick Hoffmann, membre du comité billysien et

David Da Costa, président de Douges. Cette démarche a pour vocation d'y associer le sport aux valeurs portées par l'inscription du Bassin Minier à l'UNESCO.

Créé en 1942, le handball billysien était composé de mineurs et qui portaient en eux les valeurs du travail, de la solidarité, du courage et du respect. C'est cet ADN de notre histoire minière, que les dirigeants du club essayent de transmettre à la jeune génération.



Avis aux amateurs de course à pied!

Les CBM Athlétisme sont heureux de vous inviter à participer aux 5 et 10 kms de Billy-Montigny le vendredi 1er mai. Une course conviviale et accessible à tous, organisée sur un parcours dynamique et sécurisé. Que vous soyez coureur expérimenté, amateur ou marcheur, cet événement est l'occasion idéale pour se dépasser. D'autres courses seront également organisées.

Renseignements et inscriptions possibles au 07 69 94 84 70 ou sur : billymontignyathletisme.com

Premiers secours : un acte citoyen

Organisée par la municipalité, une nouvelle journée de formation aux premiers secours citoyen, dit PSC, a eu lieu fin janvier à la Maison de l'Enfant. Animée par une formatrice UFOLEP, cette formation gratuite était destinée aux habitants de la commune.



Au cours de cette journée, les participants ont appris à maîtriser les gestes de premiers secours afin de pouvoir réagir de manière efficace à certaines situations.

Être apte à pratiquer les premiers secours représente un atout majeur dans la vie quotidienne, scolaire, professionnelle et sociale.

De nombreuses vies pourraient être sauvées grâce à la connaissance de ces gestes et à l'utilisation de défibrillateurs : cela permettrait une augmentation des chances de survie de la victime de 40 %.

Fortement recommandée pour certaines activités (professionnels de l'enfance, soins à domicile, animations, associations sportives,...), cette formation est obligatoire, par la loi, pour exercer certains métiers ou s'inscrire à certains concours et examens.

Plusieurs associations agréées proposent des sessions de formation comme «la Croix Rouge» et UFOLEP.

Une journée de formation dure 7h. Lors de celle-ci, les formés alternent entre échanges théoriques, mises en pratique et cas concrets. Fadila Briki, adjointe déléguée à la Jeunesse a assisté à ces différents exercices pratiqués.

Tout au long de la session, plusieurs situations sont étudiées telles que : comment réagir face à un arrêt respiratoire, un malaise, une perte de connaissance, un étouffement, une plaie au saignement abondant, une blessure grave ou simple, une brûlure.

Les participants apprennent à protéger la victime et son environnement, mais aussi comment passer un appel aux secours en donnant les informations nécessaires.

À l'issue de cette formation, un diplôme d'état de Premiers Secours Citoyen (PSC) leur sera délivré.

Dans la matinée du 15 décembre, à la Maison de l'Enfant, les professionnels de la petite enfance et Fadila Briki, adjointe déléguée à la jeunesse, ont assisté à une formation avec l'Institut Pasteur de Lille.

Cette formation visait à informer les participants sur les rôles de la bonne nutrition et les bienfaits de celle-ci, les repères de consommation, la composition d'un repas sain et équilibré, et sur la néophobie alimentaire.

La formatrice a également souligné l'importance de la sensibilisation et l'éducation alimentaire de l'enfant avec la pratique : toucher et goûter les aliments. Suite à cela, les participants ont découvert un jeu de société éducatif créé par le service nutrition de l'Institut Pasteur de Lille : Nutrissimo Junior.



Des bons d'achat pour soutenir les commerces locaux

Depuis plusieurs années, la Municipalité vient en aide aux demandeurs d'emploi à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette aide se présentait sous la forme d'un colis constitué de denrées alimentaires. L'année dernière, la ville avait décidé de proposer une opération « bons d'achat » à valoir chez nos commerçants locaux.

Ce dispositif solidaire a permis aux bénéficiaires d'utiliser des bons d'achat auprès des commerçants partenaires de la commune, dans des secteurs variés tels que l'alimentation, l'habillement, la beauté et bien d'autres services.

Attribués sous conditions, ces bons constituent une aide concrète pour faire face aux dépenses du quotidien. Pour les commerçants, l'action représente un levier pour renforcer l'activité et maintenir l'attractivité du tissu économique local.

Il s'inscrit dans une volonté municipale de concilier action sociale et dynamisation économique locale.

“ C'est un coup de pouce bienvenu, à la fois humain et économique ”, témoigne une restauratrice.

Cette initiative illustre l'engagement de la Municipalité en faveur de la solidarité et du soutien à l'économie de proximité, ce que tenait à souligner Nathalie Mégueulle, adjointe au maire, déléguée aux affaires sociales et à la solidarité.

Du côté des commerçants, l'opération est accueillie favorablement. Elle représente une opportunité de renforcer la fréquentation des commerces de la ville et de créer du lien avec de nouveaux clients.

“ Pour les fêtes, une cliente qui n'avait pas les moyens de se faire une coupe, a profité de ces bons pour venir dans mon salon ”, ajoute une coiffeuse.

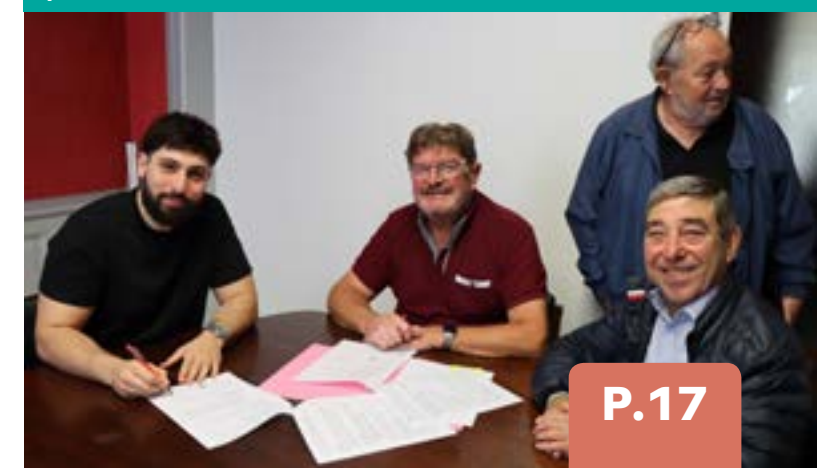
L'opération a pris fin le 31 janvier dernier, mais une seconde aura lieu du 11 mars au 30 avril prochain chez nos commerçants partenaires, en lieu et place du colis de printemps.

Cette fois-ci, cette aide est réservée aux bénéficiaires des APPR.



La municipalité, par l'intermédiaire du CCAS et de son conseil d'administration, avait remis aux demandeurs d'emploi une coquille et les bons d'achat le 17 décembre 2025.

La mairie aide à l'implantation de votre commerce ou à la rénovation des façades commerciales à hauteur de 3000€. Les documents sont à retirer en mairie, ou disponibles sur le site internet de la ville. Les documents doivent être complétés avant toute prise de rendez-vous.



Le Parcours des Rescapés en cours de restauration

Dans le Bassin Minier, notre lieu de mémoire emblématique va connaître une importante réhabilitation. Le Parcours des Rescapés, cet itinéraire commémoratif qui retrace le cheminement des treize survivants de la tragédie minière du 10 mars 1906, va être remis en état après deux décennies d'érosion et d'incivilités.

Inauguré en 2006 à l'occasion du centenaire de la catastrophe, ce parcours long d'environ 1,3 km relie la nécropole de Méricourt à l'emplacement de l'ancienne fosse 2 de Billy-Montigny, aujourd'hui zone Eurobilly. Il se compose de 21 stèles métalliques racontant le quotidien des mineurs et les épreuves qu'ils ont traversées sous terre et à la surface.

Avec le temps, l'itinéraire avait subi les effets du climat et certains actes malveillants, rendant son entretien et sa lisibilité plus difficiles pour les promeneurs et visiteurs.

Consciente de l'importance de préserver ce témoin de l'histoire, la Municipalité a récemment décidé d'adhérer à une convention de mutualisation avec

la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin afin d'assurer la remise en état et l'entretien pérenne du site.

Ce projet de réhabilitation s'intègre dans une dynamique plus large de valorisation des itinéraires de promenade, du tourisme de mémoire et des espaces verts du territoire, qui attirent randonneurs, joggeurs et passionnés d'histoire locale.

L'objectif est de redonner au Parcours des Rescapés toute sa place comme lieu de souvenir, de découverte et de respect des travailleurs de fond.

Le chantier est en cours, financé et coordonné par de nombreux partenaires comme la CALL, la CAHC, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les villes



voisines et l'Association des Communes Minières. C'est une nouvelle étape dans la mise en valeur de notre patrimoine minier qui porte encore les traces de son passé industriel. Le 10 mars 2026, la cérémonie aura une dimension particulière car elle marquera le 120^e anniversaire de la catastrophe.

Rappelons-le, cette tragédie a fait 1099 victimes, dont 114 billysiens, due à l'exploitation du charbon. Treize rescapés sont remontés à cet endroit, après 20 jours de souffrances incroyables.

**120^e anniversaire
de la commémoration
de la catastrophe minière
du 10 mars 1906**

MARDI 10 MARS

8^h45 : au cimetière de Billy
9^h30 : à la Nécropole de Méricourt
rue Urianne Sorriaux.

Pour la liste d'Union Républicaine

**Intervention groupe majoritaire
lors du CM du 9/2/2026**

Nous ne pouvons ouvrir cette intervention sans remercier et saluer le travail remarquable réalisé par notre directrice générale des services ainsi que par l'ensemble des services municipaux. Madame Rucar, nous vous invitons, au nom de l'équipe majoritaire, à transmettre nos félicitations à tout le personnel pour la qualité et la rigueur des documents présentés.

Votre édito, Monsieur le Maire, pourrait à lui seul résumer le débat de ce soir : « La politique, ce n'est pas de répondre présent, c'est de créer du possible ». Les orientations budgétaires dont nous discutons aujourd'hui ne sont pas un simple exercice comptable ; elles représentent une volonté politique forte : continuer à transformer notre commune, malgré un contexte national qui pousserait beaucoup à renoncer.

Faire le choix de l'ambition plutôt que celui d'une prudence excessive. Le choix d'investir dans l'avenir plutôt que de reculer. Le choix de rester fidèles à nos engagements plutôt que d'emprunter le chemin de la facilité. Notre commune continue d'avancer avec sérieux, rigueur et responsabilité. Nous faisons ce que l'État ne fait plus : agir pour les habitants.

Sans entrer dans le détail de tous les chiffres, aussi nombreux soit-il, rappelons que notre situation financière demeure enviable au regard de nombreuses communes de l'arrondissement qui ne disposent pas de capacités financières aussi saines que la nôtre. Quelques indicateurs suffisent à montrer la cohérence de notre action.

Notre capacité d'autofinancement reflète un cycle d'investissements intense — et assumé. Car à gauche, contrairement à la droite et à

l'extrême droite, nous considérons que l'investissement public n'est pas un luxe mais un outil de justice sociale, un levier pour réduire les inégalités et préparer l'avenir.

Notre budget d'investissement est structurant : rénovation des écoles, projets de transition écologique, modernisation du patrimoine communal, renforcement des équipements culturels et sportifs, aménagements urbains utiles. Ce ne sont pas des chiffres abstraits : ce sont des améliorations concrètes pour nos habitants.

Concernant la dette, notre position est limpide : l'endettement est légitime lorsqu'il sert l'intérêt général. Avec 3,5 millions d'euros d'encours soit environ 531 € par habitant, Billy-Montigny se situe sous la moyenne des communes comparables. Notre dette est maîtrisée, soutenable, et nous permet d'investir et j'insiste là-dessus lorsque cela est nécessaire, avec prudence et cohérence. En mettant bout à bout les indicateurs, il nous revient désormais d'assumer un geste fort pour le pouvoir d'achat : la baisse de 0,8 % du taux de la taxe foncière. Ce n'est pas une retouche technique, c'est un choix politique. Depuis 2019, nous baissions progressivement ce taux, et surtout : il n'a pas augmenté depuis quinze ans. Quinze années de stabilité fiscale ! C'est la preuve d'une gestion rigoureuse, responsable et durable.

Dans quelques semaines, nous voterons notre budget. Les orientations présentées ce soir en seront la colonne vertébrale, mais elles ne sauraient s'y limiter. Le groupe majoritaire présentera des mesures concrètes pour ouvrir de nouvelles perspectives, renforcer notre action et aller résolument plus loin. Avec ambition, responsabilité et humanité, nous continuerons de soutenir nos écoles, nos associations, nos aînés, notre économie locale et

le pouvoir d'achat de nos habitants.

Notre budget n'est pas une suite de chiffres : c'est un projet, une trajectoire, une vision pour notre commune.

Et enfin, puisqu'il s'agit du dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature, permettez-moi un regret : durant ce mandat, Nous aurions aimé entendre l'opposition ici, dans l'enceinte démocratique. Mais nous n'avons trop souvent entendu qu'un silence assourdissant en séance, et un vacarme inutile sur les réseaux. Une partie a brillé par son absence, préférant s'indigner depuis son canapé, bien au chaud, sur les réseaux sociaux, plutôt que de débattre là où se construit réellement l'action publique.

Et une autre partie de cette opposition, si alarmiste sur les réseaux sociaux, s'est révélée tout aussi inaudible ou déconnectée des réalités, préférant les effets d'annonce à la confrontation des idées, préférant l'agitation à la construction, le bruit à la proposition. Il est simple de s'agiter derrière un écran. Ce qui compte, c'est d'assumer un projet, un cap, une vision. Et pendant que d'autres se contentent de bruit, ce courage-là, nous l'avons, et nous continuerons de porter le seul projet crédible pour notre commune à savoir celui de la majorité car la force pour Billy Montigny est d'avoir un avenir commun avec notre population.

**Les élus Communistes
et Républicains**

L'article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit un droit d'expression pour les élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans les communes de plus de 3.500 habitants.

Les expressions des groupes étant libres, elles n'engagent que leurs auteurs. Toutefois, le caractère injurieux ou diffamatoire de certains propos exposerait ces derniers à des poursuites.

**Pour la liste
Rassemblement National**

**Tribune
non-parvenue**

**Pour la liste
La Renaissance Billysienne**

**Tribune
non-parvenue**

*Soirée
irlandaise avec*

ESPACE CULTUREL LEON DELFOSSE 
Billy-Montigny - Avenue de la Fosse 2

Ceili Killers & Irish So Paris

spectacle de danse irlandaise avec LaCaDances

**Ven
20
mars
20h**

PAF :
10€ tarif adulte
8€ moins de 18 ans

Tout public
Réservation
en mairie,
médiathèque
et sur place

Tél : 03 21 13 81 13

